

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 décembre 2018 faisant apparaître un total bilan de 1 391 044 Dinars et un actif net de 1 366 914 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons relevé les dépassements suivants :

- Les actions d'OPCVM représentent 5,05% de l'actif net dépassant ainsi le taux de 5% prévu par ledit article.
- Les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent 26,58% du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 09 janvier 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2018
(Unité: Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 021 271	1 131 431
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	631 528	647 573
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	389 743	483 858
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		369 773	282 531
a - Placement monétaires	4-4	276 363	203 030
b - Disponibilités	4-5	93 410	79 502
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 391 044	1 413 962
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-6	23 660	21 953
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-7	470	291
TOTAL PASSIF		24 130	22 245
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-8	1 314 693	1 344 391
CP 2 - Sommes distribuables		52 221	47 327
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-9	-	4
b - Sommes distribuables de l'exercice		52 221	47 323
ACTIF NET	4-10	1 366 914	1 391 718
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 391 044	1 413 962

ETAT DE RESULTAT
Au 31 DECEMBRE 2018
(Unité : Dinar Tunisien)

Notes	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 Au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	5 741	50 228	6 882	52 133
a - Dividendes	5-1	-	26 370	-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	5 741	23 858	6 882
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-3	5 507	18 832	3 331
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	11 248	69 060	10 212	64 869
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-4	- 3 468	-14 110	- 3 415
REVENU NET DES PLACEMENTS	7 780	54 950	6 797	51 122
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-5	- 439	-439	- 853
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 341	54 511	5 944	47 736
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-6	- 2 052	- 2 290	- 1 425
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	5 288	52 221	4 519	47 323
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		2 052	2 290	1 425
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-42 510	-41 308	44 078
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		26 281	102 639	274
* Frais de négociation de titres		-356	-774	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-9 245	115 068	50 296	71 865

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 31 DECEMBRE 2018
(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	7 341	54 511	5 944	47 736
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-42 510	-41 308	44 078	34 333
c - +/- values réalisées sur cession de titres	26 281	102 639	274	- 10 050
d - Frais de négociation de titres	-356	-774	-	- 154
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-47 327	-	- 45 987
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	-	5 847	-	153 023
* Capital	-	5 586	-	147 939
* Régularisation des sommes non distrib.	-	202	-	543
* Régularisations des sommes distrib.	-	59	-	4 540
b - Rachats	- 59 091	-98 392	- 44 848	- 117 004
*Capital	-54 784	-92 381	- 44 487	- 113 221
* Régularisation des sommes non distrib	-2 255	-3 662	1 064	369
* Régularisation des sommes distrib.	-2 052	-2 349	- 1 425	- 4 152
VARIATION DE L'ACTIF NET	-68 335	-24 804	5 447	61 897
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	1 435 249	1 391 718	1 386 270	1 329 821
b - En fin de période	1 366 914	1 366 914	1 391 718	1 391 718
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	18 326	18 773	19 406	18 279
b - En fin de période	17 561	17 561	18 773	18 773
VALEUR LIQUIDATIVE	77,838	77,838	74,134	74,134
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-0,61%	8,40%	3,78%	5,30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2018

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) Sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont:

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement et ce, à partir du 01/11/2002.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. En outre la commission de gestion sera ramenée de 0,8% TTC à 0,5% HT de l'actif net par an.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2018 un montant net de 1 021 271 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de revient	Cours	Valeurs au 31-12-2018	% de l'actif
Actions et droits rattachés		642 961		562 502	40,44%
ADWYA	1 955	11 370	4,763	9 312	0,67%
ARTES	16 191	117 448	6,240	101 032	7,26%
ATB	5 000	20 750	3,655	18 275	1,31%
ATL	18 300	51 159	2,678	49 007	3,52%
BTE ADP	1 249	37 050	11,250	14 051	1,01%
CARTHAGE CEMENT	16 375	39 435	2,035	33 323	2,40%
CIL	485	6 148	15,336	7 438	0,53%
CITY CARS	3 700	41 710	11,352	42 002	3,02%
EURO CYCLES	2 000	50 391	18,651	37 302	2,68%
NEW BODY LINE	7 834	41 379	5,439	42 609	3,06%
SFBT	2 000	47 265	23,560	47 120	3,39%
SIPHAT	610	14 136	2,850	1 739	0,12%
SPDIT	6 000	61 800	10,000	60 000	4,31%
STAR	400	54 600	135,720	54 288	3,90%
TPR	1 380	3 953	4,785	6 603	0,47%
TUNIS RE	4 800	44 366	8,000	38 400	2,76%
Obligations		375 970		389 743	28,02%
ATL 2013-1	1 000	40 000		41 508	2,98%
BNA 2009 sub	1 000	39 970		41 238	2,96%
BNA Sub 2017-1 B	600	60 000		62 174	4,47%
CIL 2016-2	1 200	96 000		101 034	7,26%
HL Sub 2015-1	1 000	80 000		80 500	5,79%
TL 2013-2 B	1 000	60 000		63 288	4,55%
Titres OPCVM		68 590		69 027	4,96%
SICAV L'EPARGNANT	664	68 590	103,956	69 027	4,96%
TOTAL		1 087 521		1 021 271	73,42 %

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à un montant de 631 528 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Actions et droits rattachés	642 961	630 152
Différence d'estimation sur actions	-80 459	-39 754
Actions SICAV	68 590	56 135
Différence d'estimation sur actions SICAV	437	1 040
Total	631 528	647 573

4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 31/12/2018, un montant de 389 743 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Obligations	375 970	466 640
Intérêts courus	13 773	17 218
Total	389 743	483 858

4-4: Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 276 363 Dinars au 31/12/2018. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Compte à terme	270 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	6 363	3 030
Total	276 363	203 030

4-5 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 93 410 Dinars au 31/12/2018. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Avoirs en Banque	2 577	79 502
Sommes à l'encaissement	90 833	0
Total	93 410	79 502

4-6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/12/2018, à 23 660 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Gestionnaire	2 608	2 336
Commission réseau	19 933	18 522
Commission dépositaire	1 119	1 095
Total	23 660	21 953

4-7: Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/12/2018, à 470 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Etat retenue à la source / dividendes distribués	291	291
Autres créiteurs (CMF)	115	-
Impot à payer	63	-
Total	470	291

4-8 : Capital

Au 31/12/2018, le capital a atteint un niveau de 1 314 693 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 2,21% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2017. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	1 449 949	1 415 231
Souscriptions	5 586	147 939
Rachats	-92 381	-113 221
Frais de négociation de titres	-774	-154
Variation d'estimation / actions	-80 459	-39 754
Variation d'estimation / Titres OPCVM	437	1 040
Plus value/ actions	124 800	3 087
Moins value/ actions	-23 241	-13 516
Plus value/Titres OPCVM	1 221	435
Moins value/ Titres OPCVM	-141	-56
+/- val/report /Titres OPCVM	-1 040	-1 292
+/- val/report actions	39 754	74 339
+/- val/report obligation	0	0
Sous-total 1	1 423 712	1 474 079
Sommes non distribuables / exercice clos	-105 559	-130 600
Régul des sommes non distribuables (souscription)	202	543
Régul des sommes non distribuables (rachats)	-3 662	369
Sous-total 2	-109 019	-129 688
Capital	1 314 693	1 344 391

Les mouvements sur le capital, au cours du quatrième trimestre 2018, se détaillent ainsi:

Capital au 30-09-2018

Montant	1 388 317
Nombre de titres	18 326
Nombre d'actionnaires	49

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	-54 784
Nombre de titres rachetés	765
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 42 510
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	26 281
Frais de négociation de titres	-356
Régularisation des sommes non distribuables	-2 255

Capital au 31-12-2018

Montant	1 314 693
Nombre de titres	17 561
Nombre d'actionnaires	48

4-9 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs au 31/12/2018 présentent un solde nul et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Report à nouveau sur arrondis de coupons	0	4
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	0	0
Total	0	4

4-10: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du quatrième trimestre 2018, à 1 366 914 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2017 de 1,78%.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Capital	1 314 693	1 344 391
Sommes distribuables	52 221	47 327
Total	1 366 914	1 391 718

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le quatrième trimestre 2018, aucun dividende n'a été encaissé. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des actions	0	23 326	-	22 628
Revenus des Titres OPCVM	0	3 044	-	2 596
Total	0	26 370	-	25 224

5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2018, un montant de 5 741 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	-595*	13 773	546	17 218
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	-	-17 218	-	-10 814
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	6 336	27 303	6 336	20 504
Total	5 741	23 858	6 882	26 908

* Ce montant représente le solde des intérêts courus entre le 30/09/2018 et le 31/12/2018, il a enregistré, au cours du quatrième trimestre 2018, une diminution de 6 336 dinars représentant le coupon échu de l'emprunt HL Sub 2015-1.

5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 5 507 Dinars au titre du quatrième trimestre 2018. Ils se détaillent comme suit :

	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus compte à terme (Potentiel)	4 552	6 363	2 937	3 030
Revenus compte à terme (Report)	0	-3 030	0	-2 811
Revenus compte à terme échus	858	14 451	0	11 243
Intérêts sur comptes de dépôts	97	1 048	394	1 274
Total	5 507	18 832	3 331	12 736

5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du quatrième trimestre 2018, un montant de 3 468 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire (1)	2 775	11 288	2 731	10 996
Rémunération de réseau (2)	347	1 411	342	1 375
Rémunération du dépositaire (3)	347	1 411	342	1 375
Total	3 468	14 110	3 415	13 746

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties et de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV sauf la redevance du CMF et la taxe sur les collectivités locales.

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. En outre la commission de gestion sera ramenée de 0,8% TTC à 0,5% HT de l'actif net par an.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-5 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance CMF*	347	347	0	0
Impôts et taxes*	92	92	0	0
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0	0	853	3 386
Total	439	439	853	3 386

* La redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce, depuis le 01/10/2018.

5-6 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2018 Au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (souscription)	0	59	0	1 677
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (rachats)	- 2 052	- 2 349	-1 425	-2 091
Total	-2 052	- 2 290	-1 425	-413